ASSEMBLÉE NATIONALE
N° 678-0004039

RAPPORT ANNUEL 2002

SONACC

Société nationale
du cheval de course

Mot des présidents

L'année 2002 a été riche en événements de toutes sortes et a fait vivre aux acteurs de l'industrie les émotions les plus intenses.

Débutant sur une note des plus optimistes, cette quatrième année d'existence de la Société nationale du cheval de course permettait d'envisager un avenir florissant. Le pari mutuel s'est stabilisé. Le niveau des bourses offertes a favorisé l'amélioration du cheptel québécois, en qualité, en valeur et en nombre de têtes, en plus d'encourager nos professionnels à exercer leurs activités au Québec et de permettre de garder ici les investissements des propriétaires de chevaux de course. Le nombre de juments poulinières atteignait 1 465 alors que le nombre de juments poulinières gestantes passait de 1 020 (qu'il était l'année précédente) à 1 284. Autre constat positif : le prix de vente moyen des chevaux vendus à l'encan de la Coopérative des Encans Standardbred du Québec s'élevait à 15 733 $ et une trentaine de chevaux ont été acquis par des acheteurs de l'extérieur du Québec. Bref, la stratégie de mise en valeur de l'élevage québécois de la SONACC portait ses fruits.

Toutes ces démonstrations de la mobilisation de l'industrie et de la saine économie régionale qu'elle génère permettaient enfin d'envisager la reconstruction sur des bases solides et la réalisation de plusieurs projets de rénovation et de croissance. C'est dans ce climat renouvelé d'optimisme et de confiance que la SONACC a réorganisé sa structure administrative, acquis l'Hippodrome d'Aylmer et présenté au gouvernement un ambitieux plan de développement stratégique de l'industrie.

Malheureusement, les négociations avec le gouvernement pour le renouvellement du programme d'aide spéciale de majoration des bourses sont demeurées infructueuses et l'année 2002 s'est terminée sur une note teintée d'inquiétude et d'incertitude.

Ce qui a été construit au cours des dernières années repose sur la confiance des différents acteurs dans l'avenir de leur industrie. Si toutes les personnes concernées par l'avenir des courses de chevaux au Québec unissent leurs efforts pour protéger ces acquis, ils demeureront porteurs d'avenir. L'activité régionale de l'élevage de chevaux est trop importante dans l'atteinte des objectifs de développement et d'occupation saine du territoire québécois pour qu'on accepte silencieusement de la voir disparaître.

Nul doute, pour les administrateurs de la SONACC, que l'impasse sera incessamment dénouée. Solidarité et confiance permettront de trouver la solution et de reprendre l'envolée là où elle a été interrompue.

Constant Bergeron
Président

Denis Gauthier
Président du Conseil d'administration
et chef de la direction

Structure administrative

La Société nationale du cheval de course (SONACC) est une corporation sans but lucratif constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* et régie par la *Loi concernant la Société nationale du cheval de course* (la Loi).

Sa mission, aux termes de la Loi, est de favoriser la promotion et le développement de l'industrie des courses de chevaux au Québec.

La SONACC est dirigée par un Conseil d'administration provisoire composé de 9 administrateurs nommés par le ministre responsable de l'application de la Loi. Éventuellement, les membres qui auront adhéré à la SONACC éliront la majorité des membres du « Comité des membres » qui lui-même élira les neuf membres du Conseil d'administration, le tout suivant les dispositions pertinentes de la Loi.

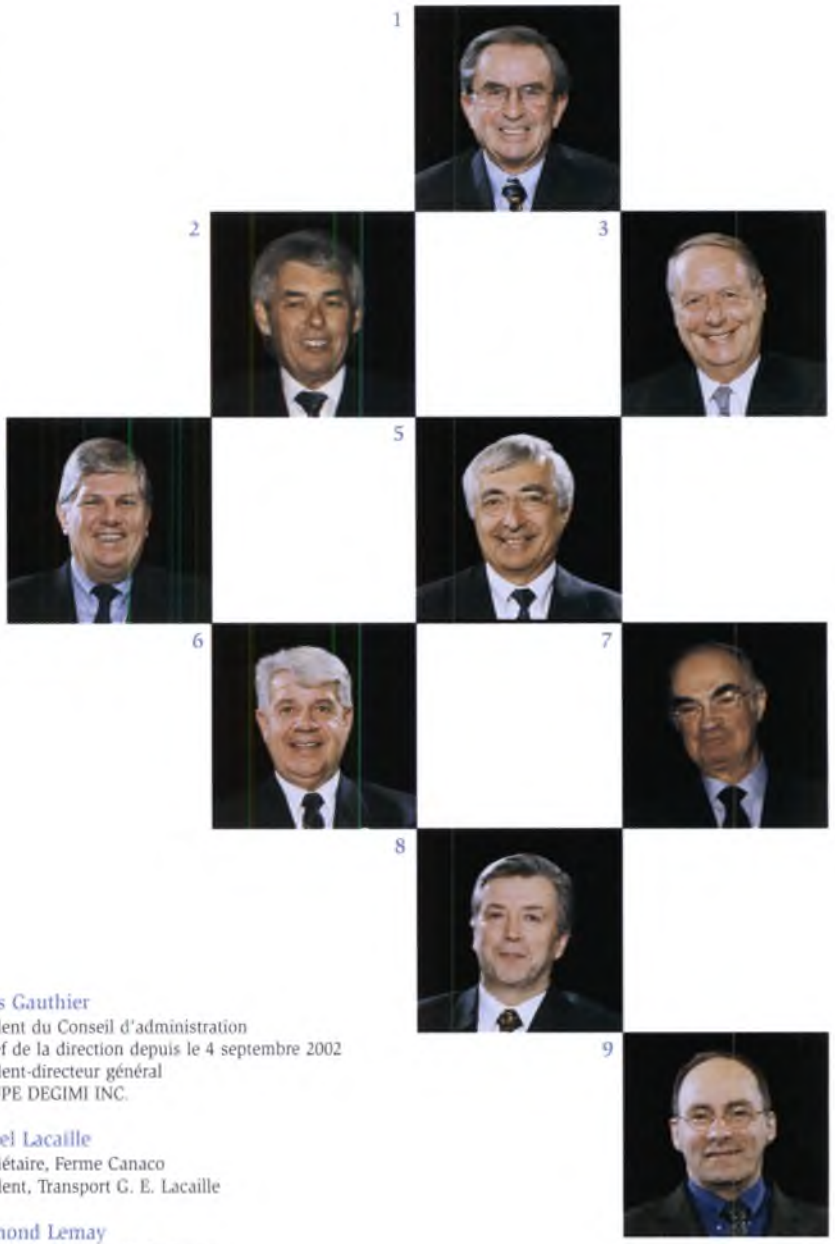

Les administrateurs

1. Constant Bergeron
   Président
   Société nationale du cheval de course

2. Richard Berthiaume
   Président-directeur général
   Urgence Marine Inc.

3. Gilles Blondeau
   Président du Conseil d'administration
   et chef de la direction
   jusqu'au 4 septembre 2002
   Propriétaire, Haras de l'Estrie Inc.
   Président du Conseil et
   Chef de la direction, Groupe Optimum inc.

4. Gilles Dubreuil
   Président provincial de l'Association des
   marchands Canadian Tire du Québec
   Propriétaire, Canadian Tire - Boucherville

5. Denis Gauthier
   Président du Conseil d'administration
   et chef de la direction depuis le 4 septembre 2002
   Président-directeur général
   GROUPE DEGIMI INC.

6. Marcel Lacaille
   Propriétaire, Ferme Canaco
   Président, Transport G. E. Lacaille

7. Raymond Lemay
   Vice-président exécutif, Quebecor
   Président du conseil,
   Administration portuaire de Montréal

8. Dr Marcel Marcoux
   Professeur, Faculté de médecine vétérinaire
   Université de Montréal à Saint-Hyacinthe

9. Me Jean Richard
   Avocat, Nesbitt Burns
   Conseiller en planification successorale

Les Comités du Conseil d'administration

Comité exécutif

Mandat : administrer les affaires courantes de la Société.

Membres : Constant Bergeron
Gilles Blondeau
Denis Gauthier
Marcel Lacaille
Marcel Marcoux

Comité de vérification

Mandat : étudier les documents pertinents émanant de la Société et de ses filiales, formuler des remarques et recommandations en ce qui a trait aux états des revenus et dépenses, au contrôle des dépenses opérationnelles et au contrôle des dépenses d'immobilisation et de capital, assurer la surveillance du processus de présentation de l'information financière de la Société.

Membres : Richard Berthiaume
Denis Gauthier
Raymond Lemay

Comité de législation

Mandat : revoir les règlements, règles de course et règles de pistes en vigueur, proposer des amendements et, de façon générale, suggérer des règles et des normes d'éthique, de déontologie et de sécurité.

Membres : Gilles Dubreuil
Marcel Marcoux
Jean Richard

Comité des affaires internationales

Mandat : promouvoir l'industrie des courses de chevaux du Québec sur le plan international.

Membres : Denis Gauthier
Marcel Lacaille

Les officiers et dirigeants

En 2002, la Société a procédé à une importante réorganisation de l'équipe de direction. L'objectif visé était d'assurer la meilleure uniformité possible dans la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration dans tous les hippodromes. Ainsi, tous les dirigeants de la Société assument les responsabilités inhérentes à leurs fonctions non seulement pour la SONACC mais également pour chacune de ses filiales, de sorte que le président, les vice-présidents et le secrétaire corporatif de la SONACC sont également président, vice-présidents et secrétaire corporatif de SONACC Inc., Hippodrome de Québec Inc., Hippodrome de Trois-Rivières Inc. et 3240452 Canada Inc. (Hippodrome d'Aylmer). Chacun des quatre hippodromes ainsi que le réseau Hippo Club est exploité sous l'autorité d'un directeur.

L'organigramme qui suit représente la structure administrative mise en place au cours de l'été 2002 par le Conseil d'administration.

Les filiales

SOCIÉTÉ NATIONALE DU CHEVAL DE COURSE

- SONACC Inc.
  Hippodrome de Montréal
  Réseau Hippo Club
  Centre d'entraînement Des Chênes
- Hippodrome de Trois-Rivières Inc.
- 3240452 Canada Inc. Hippodrome d'Aylmer
- Hippodrome de Québec Inc.

Propriétaire ou administratrice des quatre pistes du Québec, la SONACC a développé et mis en place des normes de sécurité et d'éthique rigoureuses en vue d'assurer, de manière uniforme, l'intégrité des courses qui y sont présentées. Depuis la mise en place de la nouvelle structure de gestion à l'été 2002, c'est sous l'autorité du vice-président exécutif et chef de l'exploitation que les directeurs des hippodromes et du réseau Hippo Club exercent leurs fonctions.

Les hippodromes

L'Hippodrome de Montréal est la plus imposante piste de courses de chevaux au Québec et est l'hôte de spectacles d'envergure internationale auxquels participent les meilleurs chevaux d'Europe et d'Amérique du Nord. Les grands événements qui s'y déroulent, la qualité de ses services et des repas servis dans son célèbre restaurant Le Centaure font de l'Hippodrome de Montréal un endroit idéal pour les réunions entre amis et un lieu de rencontre privilégié pour les amateurs de courses. La direction de cet hippodrome a été assurée successivement en 2002 par Messieurs Jean-Pierre Lareau et Richard Castonguay.

SONACC Hippodrome Montréal

Quelques chiffres :

Au cours de l'année 2002, l'Hippodrome de Montréal a présenté 202 programmes de courses, comparativement à 207 en 2001. Le volume d'affaires a augmenté de 1.4%, passant de 261.1 millions de dollars en 2001 à 264.8 millions de dollars en 2002.

Comptant pour 57% du chiffre d'affaires, le pari mutuel brut est composé du pari en piste, misé sur les courses présentées sur la piste de Montréal, et du pari interpiste. En 2002, le pari en piste a connu une augmentation de 1.7%, soit de 0.6 million de dollars, alors que le pari interpiste a diminué de 2.3%, soit de 2.7 millions de dollars.

L'hippodrome a, au net, bénéficié d'un rendement moyen sur les courses de chevaux similaire à celui de l'année 2001, retournant aux parieurs 73.8% des paris.

Sur les 24 millions de dollars de produits nets du pari mutuel sur les courses de chevaux de l'année 2001, il y a eu un recul de 0.4 million de dollars en 2002, soit 1.5%.

L'Hippodrome de Québec se distingue par son ambiance animée, par la popularité de sa terrasse et ses animateurs expérimentés. La clientèle apprécie l'accueil chaleureux et l'atmosphère de fête qui caractérise les activités qui y sont offertes. L'engouement renouvelé pour les programmes de courses dans la ville de Québec témoigne de la réussite de la stratégie de développement de la clientèle mise en place, dans cet hippodrome, au cours des dernières années. Monsieur Jacques Brulotte assure la direction de cet hippodrome.

SONACC Hippodrome Québec

Quelques chiffres :

En 2002, l'Hippodrome de Québec a présenté 104 programmes de courses, le même nombre qu'en 2001; soit 2 programmes par semaine durant toute l'année.

Pour l'année 2002, le chiffre d'affaires de l'Hippodrome de Québec est passé de 66.7 millions de dollars à 71.1 millions de dollars; une augmentation de 6.6%.

Comptant pour 23.3% du chiffre d'affaires, le pari mutuel brut a, quant à lui, augmenté de 4.2%, une hausse de 0.6 million de dollars sur les 15.9 millions de dollars de 2001.

Le pari mutuel sur les courses de chevaux a généré aux parieurs un rendement moyen légèrement supérieur en 2002 par rapport à 2001, passant de 73.2% en 2001 à 73.4% en 2002.

Le revenu net du pari mutuel de l'Hippodrome de Québec a augmenté de 2.9%, en croissance de 0.1 million de dollars comparativement à l'année 2001.

Les hippodromes

L'Hippodrome de Trois-Rivières, bien ancré depuis plus d'un siècle dans la communauté trifluvienne, perpétue la tradition des courses et permet aux amateurs de suivre la course à proximité de l'action, aux abords de la piste. Les amateurs de courses de la région ont démontré avec vigueur leur attachement à ce monument de leur histoire lorsque le gouvernement a proposé, à l'automne 2002, de fermer cet hippodrome. La direction de cet hippodrome a été assurée successivement en 2002 par Messieurs Jacques Brulotte et Michel St-Louis.

SONACC Hippodrome Trois-Rivières

Quelques chiffres :

En l'an 2002, 63 programmes de courses ont été présentés à l'Hippodrome de Trois-Rivières, soit un de moins que durant l'année précédente. Le volume d'affaires de l'Hippodrome de Trois-Rivières a légèrement diminué de 0.3 million de dollars par rapport à 2001, soit un peu moins de 1%, et se situe à 38.7 millions de dollars pour l'année 2002.

Comptant pour 12% du chiffre d'affaires, le pari mutuel brut sur les courses de chevaux a, quant à lui, augmenté d'environ 1% soit approximativement 30,000 dollars sur les 4,6 millions de dollars de l'année 2001.

En 2002, le pari mutuel a généré aux parieurs un rendement moyen de 74.2%, laissant à l'Hippodrome de Trois-Rivières un revenu net du pari mutuel de 810 000 $; le même montant qu'en 2001.

L'Hippodrome d'Aylmer est devenu la propriété de la SONACC en 2002, suite à l'acquisition des actions de 3240452 Canada Inc. La piste de courses d'Aylmer devient ainsi la quatrième piste exploitée par la SONACC. La compétition que livrent à cet hippodrome les pistes ontariennes exige le déploiement d'efforts considérables et l'adoption de stratégies particulières. C'est pourquoi les programmes réguliers de courses se déroulent de septembre à mai et font relâche pour la période estivale très active du côté de l'Ontario. Monsieur Michel St-Louis dirige cet hippodrome.

SONACC Hippodrome Aylmer

Quelques chiffres :

Au cours de l'année 2002, 50 programmes de courses ont été tenus à l'Hippodrome d'Aylmer.

L'année 2002 est la première année où les résultats de l'Hippodrome d'Aylmer sont intégrés aux états financiers de la Société nationale du cheval de course; l'acquisition de l'Hippodrome d'Aylmer ayant été effective le 1er janvier 2002.

Le volume d'affaires a augmenté de 2,1 millions de dollars pour atteindre 43.1 millions de dollars pour l'année 2002, une augmentation de 5.1%.

Comptant pour 30% du chiffre d'affaires, le pari mutuel brut a augmenté de 6.4% soit près de 0.8 million de dollars sur les 12 millions de 2001.

En 2002, le pari mutuel sur les courses de chevaux a généré aux parieurs un rendement de 75.3% ce qui a produit un revenu net de pari mutuel de 1.7 million de dollars pour l'année 2002, une hausse de 0.2 million de dollars par rapport à 2001 ou 11.9% de croissance.

Les filiales

Le réseau Hippo Club

Si le client ne peut aller aux courses, emmenons les courses à lui ! C'est cette volonté de rendre les courses accessibles à tous les amateurs qui justifie le développement du réseau de salons de paris administrés par SONACC Inc., filiale de la Société nationale du cheval de course, sous la bannière Hippo Club. Amateurs de courses sous harnais ou de galop, tous y trouvent leur compte!

Il y a maintenant 18 Hippo Club au Québec qui accueillent, dans une ambiance chaleureuse et amicale, les amateurs de courses de chevaux qui ont ainsi l'occasion de discuter entre eux de leur passion. Chaque salon de paris est aménagé dans le plus grand respect des besoins et des goûts de sa clientèle locale. Ainsi, les clients peuvent être accueillis dans une ambiance feutrée où ils se détendent en suivant les programmes de courses, ou dans une atmosphère plus animée où ils partagent l'enthousiasme de la compétition. Le développement du réseau se poursuit et le dix-neuvième salon verra le jour incessamment à Buckingham. Madame Jocelyne Courteau assure la direction de ce réseau.

Quelques chiffres :

Les résultats de l'exploitation des 18 salons de paris répartis dans tout le Québec sont incorporés dans ceux de l'Hippodrome de Montréal (SONACC inc.).

En 2002, le pari mutuel brut généré par les salons de paris du réseau Hippo Club a atteint 88.3 millions de dollars, soit 59 % du pari mutuel total de l'Hippodrome de Montréal. Ce 88.3 millions de dollars représente cependant une baisse de 3 % sur la même donnée de l'année 2001. Cette baisse est totalement attribuable au pari interpiste qui a chuté de plus de 3 millions de dollars en 2002.

Le Centre d'entraînement Des Chênes

situé à Saint-Basile-le-Grand est un excellent atout pour l'industrie du cheval de course. Il est situé à une vingtaine de minutes de Montréal et couvre une superficie de 225 arpents.

Des pistes de courses y sont aménagées dont, une piste de 1/2 mille et une (piste) droite additionnelle de 3/8e de mille donnant accès à une autre piste de 5/8e de mille convertissant ces deux pistes en une seule longue d'un mille.

Dotée de 5 écuries pour un total de 134 places, ces stalles sont louées aux entraîneurs qui le désirent. En somme, un lieu tout à fait adapté aux besoins des entraîneurs des environs de Montréal.

C'est aussi un centre de formation de conducteurs et un endroit de prédilection pour le Circuit régional des courses de chevaux qui y fait annuellement un arrêt, permettant ainsi aux gens de cette région de se familiariser avec les courses de Standardbred. Organisée en partenariat avec la ville de Saint-Basile-le-Grand, la Société nationale du cheval de course et la Croix-Rouge, cette course du Circuit régional au Centre Des Chênes permet à la Croix-Rouge de percevoir 50 % des bénéfices de la journée.

Prix de Montréal

1ER JUIN 2002

Le record de piste battu

Pour la deuxième année consécutive, la SONACC présentait le Prix de Montréal. Cette épreuve, réservée aux ambleurs de trois ans d'Amérique du Nord, opposait 10 finalistes. C'est Red River Hanover, un cheval élevé aux États-Unis qui a brillamment remporté l'épreuve en battant le record de piste de Montréal avec un temps de 1.50.4.

L'humoriste Marc Dupré était le porte-parole de l'Association québécoise de la fibrose kystique à qui on a remis la somme de 7 000 $. La soirée fut agrémentée par la prestation du groupe Les Respectables, ce qui a su plaire aux spectateurs réunis pour l'occasion.

Prix du Québec

23 JUIN 2002

L'élevage québécois au cœur de la fête nationale

Créé pour rendre hommage à l'élevage québécois, le Prix du Québec, réservé aux trotteurs et ambleurs de 4 ans et plus de souche québécoise, présentait sa cinquième édition. Plus de 9 000 personnes se sont présentées à l'Hippodrome de Montréal pour l'occasion.

Mc Cooeye emportait la finale des trotteurs, Moonbow celle des trotteuses alors que chez les ambleurs et ambleuses FM'S Dream et Majo Full Hot se sont distingués dans leur catégorie respective.

Le Cirque Eos et le chanteur Daniel Boucher ont animé cet après-midi de festivités.

Série vers Québec

AYLMER : 4 MAI
TROIS-RIVIÈRES : 11 JUIN
MONTRÉAL : 21 JUILLET
QUÉBEC : 25 AOÛT

Cette série, réservée aux ambleurs et trotteurs de trois ans et plus, comporte trois épreuves préliminaires qui consistent en des courses de 2.5 milles, 3 milles et 3.5 milles et qui se déroulent respectivement dans les hippodromes d'Aylmer, de Trois-Rivières et de Montréal. Ces événements permettent aux entraîneurs de préparer leurs chevaux en vue de la grande finale d'endurance, unique en Amérique du Nord, le « 5 milles » de l'Hippodrome de Québec.

Coupe de l'Avenir
Coupe des Éleveurs

1ER SEPTEMBRE 2002

La Coupe de l'Avenir et la Coupe des Éleveurs mettent en compétition les meilleurs poulains et les meilleures pouliches de 2 et 3 ans de l'élevage québécois. Une foule record de 15 000 personnes, éleveurs, propriétaires, entraîneurs et amateurs de chevaux et de courses, s'est rendue à l'Hippodrome de Montréal pour assister à l'événement.

Lors de la Coupe de l'Avenir, chez les trotteurs et trotteuses, Star Mocachino et Nadine Angus ont confirmé leur supériorité alors que chez les ambleurs et ambleuses, Canbec Athlète et Canbec Angel ont remporté les honneurs. La Coupe des Éleveurs a permis à l'ambleuse Légende Dorléans, l'ambleur Fier à Bras Semalu, le trotteur Thechiefofmontana et la trotteuse Samata de se distinguer en remportant la victoire dans leur catégorie respective.

Une grande fête médiévale, « Chevaliers et Compagnies », animait cette journée déjà bien remplie. Plus de 70 figurants et 30 exposants ont fait revivre les us et coutumes du Moyen-Âge pour le plus grand plaisir des jeunes et moins jeunes. L'actrice bien connue Nathalie Gascon, ambassadrice de Leucan, agissait comme porte-parole de l'événement dont le succès a permis la remise d'une somme de 13 837 $ à cette association vouée à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des enfants atteints de cancer.

COUPE DE L'AVENIR

COUPE DES ÉLEVEURS

Trot Mondial

28 SEPTEMBRE 2002

Le champion perd son titre

Le Trot Mondial de Montréal 2002 a connu un succès sans précédent. Près de 12 000 spectateurs ont envahi l'Hippodrome de Montréal et plus de 5 millions de téléspectateurs à travers le monde ont suivi l'événement. Jamais une course organisée en sol québécois n'avait encore connu une telle popularité. La participation du champion italien Varenne, dont le propriétaire avait annoncé que cette course serait la dernière de sa magnifique carrière, explique en grande partie cet engouement des amateurs.

Le succès des trois premières versions du Trot Mondial a permis à l'Hippodrome de Montréal de devenir le premier partenaire nord-américain du « World Cup Trot ». Cinq épreuves composaient le circuit 2002 de cette coupe : Milan (Italie), Malmöe et Stockölm (Suède), Paris (France) et finalement Montréal qui, avec son Trot Mondial, présentait la grande finale et accueillait les meilleurs trotteurs du monde.

À son arrivée au Québec, Varenne avait remporté les quatre épreuves européennes et une victoire à la finale lui aurait permis de remporter un million d'euros ! Toutefois, deux coups d'éclat, la performance exceptionnelle d'une trotteuse française et la disqualification de la deuxième place du champion italien pour avoir quitté le tracé, ont surpris les amateurs. Ainsi, Fan Idole remportait la coupe, suivie de Fools Goal et de Grand Farceur.

Dans le cadre de cet événement, dont Claude Meunier était le porte-parole, la SONACC a remis à la fondation Terre des Hommes Canada une somme de 10 322 $ pour le bénéfice des enfants démunis du Vietnam et du Honduras.

LE TROT MONDIAL DE MONTRÉAL

La SONACC a collaboré avec diverses associations à l'organisation et la présentation de plusieurs événements d'envergure en 2002.

Salon du cheval

Organisé en collaboration avec la Fédération équestre du Québec, le Salon du cheval de Montréal 2002 s'est déroulé du 29 novembre au 1er décembre. L'événement a attiré des milliers d'amateurs d'activités hippiques qui ont pu visiter les kiosques de plus de 150 exposants, admirer une quarantaine d'étalons et diverses races de chevaux élevés au Québec, assister à des spectacles des plus diversifiés ainsi qu'à des séminaires

d'informations scientifiques et obtenir de l'information sur les activités équestres offertes au Québec. L'événement a également permis la remise d'un don de 5 596 $ à la Fondation des Centres jeunesse de Montréal dont Jici Lauzon était le porte-parole.

Circuit régional

Deux programmes de courses ont été présentés au Centre d'entraînement Des Chênes les 22 juin et 29 septembre 2002, dans le cadre des événements de la saison 2002 organisés par le Circuit régional des courses de chevaux du Québec. Le Circuit visite plus d'une vingtaine de villes au Québec et nécessite la participation dévouée de nombreux bénévoles.

Encan

La Coopérative des Encans Standardbred du Québec (CESQ) a tenu, les 12 et 14 octobre, son encan Yearling annuel à l'Hippodrome de Montréal. Deux cent trente-huit yearlings étaient inscrits et le bilan 2002 est excellent avec un montant total de transactions de plus de 3 500 000 $ et une moyenne de 15 733 $ par yearling. Ainsi, en 2002, la CESQ a remporté un succès sans précédent. La meilleure enchère, soit 65 000 $, a été obtenue par Dell Ridge Promise, pouliche de Promising Catch et Arland Marg.

Programme d'importation de juments françaises

Une nouveauté en 2002

La SONACC a mis en place avec la Société d'encouragement à l'élevage du Cheval Français (SECF) un programme d'importation de juments de race « Trotteur Français ». Ce programme ambitieux vise l'importation, au cours des ans, d'une centaine de juments.

En 2002, première année du programme, une trentaine d'acheteurs québécois ont fait le déplacement en France. Ils ont eu l'occasion de visiter l'Hippodrome d'Auteuil, l'Hippodrome de Paris-Vincennes et l'Hippodrome de Cabourg. Le jour de la vente, après une démonstration en piste, quatorze des dix-sept juments offertes ont trouvé preneurs.

Arrivées au Québec, après deux mois de quarantaine, les juments ont pris part à une série de courses qui leur étaient réservées. La jument Iffrida a remporté les cinq épreuves de cette série.

La Société d'Encouragement à l'élevage du Cheval Français (SECF) subventionne plus de 80 % de ce programme d'importation ce qui représente un investissement annuel de sa part de 500 000 $.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

1. Le présent Code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer la confiance de toutes personnes liées à l'industrie des chevaux de course, des parieurs et du public en général dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société nationale du cheval de course et de ses filiales, de favoriser la transparence au sein de ces organismes et de responsabiliser leurs administrateurs.

DÉFINITIONS

2. Dans le présent Code, les expressions suivantes signifient :

   2.1 « Administrateurs » : toute personne qui siège au Conseil d'administration de la Société ou d'une de ses filiales ainsi que toute personne qui siège à l'un des Comités formés par ces Conseils d'administration;

   2.2 « Comité exécutif » : le Comité exécutif de la Société ainsi que le Comité exécutif d'une filiale;

   2.3 « Conseil d'administration » : le Conseil d'administration de la Société ainsi que le Conseil d'administration d'une filiale;

   2.4 « Corporation » : la Société ainsi que ses filiales;

   2.5 « Filiales » : les personnes morales contrôlées par la Société, soit : Hippodrome de Québec Inc., Hippodrome de Trois-Rivières Inc., SONACC Inc. et 3240452 Canada Inc.;

   2.6 « Personne liée » : est une personne liée à un administrateur :

   a) une personne qui lui est liée par les liens du sang, du mariage, de l'union de fait ou de l'adoption;
   b) la personne morale contrôlée par lui ou une des personnes mentionnées à l'alinéa a), individuellement ou collectivement;
   c) la personne morale dont il est un administrateur ou un dirigeant.

   2.7 « Société » : la Société nationale du cheval de course.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

3. Tout administrateur doit contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la Corporation et à la bonne administration de ses biens.

   Sa contribution doit être faite au mieux de sa compétence, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

4. Tout administrateur est tenu de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévues par le présent Code ainsi que ceux établis dans toute loi ou tout règlement qui lui est autrement applicable. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

5. Tout administrateur doit, en cas de doute sur l'application d'un principe d'éthique ou d'une règle de déontologie, consulter le président du Comité de déontologie constitué en vertu du présent Code qui, au besoin, en réfère au Comité en vue d'obtenir son avis.

6. Tout administrateur doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent pas nuire à l'exercice de ses fonctions.

7. L'administrateur doit s'adresser au Président de la Corporation ou au Vice-président exécutif et chef de l'exploitation, à l'exclusion de tout autre employé de la Corporation, pour obtenir des informations ou donner des instructions relativement aux affaires de la Corporation.

8. Aucun administrateur, sauf le Président du Conseil d'administration, ne peut s'exprimer publiquement au nom de la Corporation sans avoir été autorisé au préalable par ce dernier ou par résolution du Conseil d'administration ou du Comité exécutif.

CONFIDENTIALITÉ

9. Tout administrateur est tenu de respecter le caractère confidentiel de toute information obtenue en raison de ses fonctions. Il est également tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

10. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers les informations obtenues en raison de ses fonctions.

11. L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements confidentiels à son bénéfice ou au bénéfice de qui que ce soit, d'une manière qui pourrait être préjudiciable aux intérêts de la Corporation.

12. Tout administrateur doit, au début de chaque mandat, signer une déclaration par laquelle il s'engage à ne jamais divulguer, sauf avec l'autorisation préalable du Conseil d'administration, de renseignements confidentiels touchant les affaires de la Corporation et dont la divulgation risquerait de nuire aux intérêts de cette dernière, et ce même après avoir cessé d'occuper sa fonction.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

13. Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations personnelles.

14. Tout administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel, ou celui des personnes qui lui sont liées, et les obligations de ses fonctions.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs (suite)

15. Tout administrateur doit dénoncer sans délai, par écrit, à la Corporation :
    i) tout droit qu'il peut faire valoir ou qu'une personne qui lui est liée peut faire valoir contre la Corporation en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Il doit également se retirer de l'assemblée et s'abstenir de prendre part aux délibérations et de voter sur toute question relative à ce droit;
    ii) tout intérêt qu'il a personnellement ou qu'une personne qui lui est liée a, dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts. Il doit également se retirer de l'assemblée et s'abstenir de prendre part aux délibérations et de voter sur toutes questions portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association concernée.

16. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Corporation avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

17. L'administrateur ne peut accepter pour lui-même ou pour une personne qui lui est liée un cadeau, marque d'hospitalité, gratification ou autre avantage, quelle qu'en soit la nature, sauf ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la Corporation.

    L'administrateur ne peut non plus offrir de gratifications indues à quiconque dans le but d'influencer une décision ou une transaction.

18. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

19. L'administrateur ne peut utiliser les attributs de sa charge pour infléchir ou tenter d'infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

20. L'administrateur ne peut, dans l'accomplissement de ses fonctions, se placer dans une situation de vulnérabilité ou porter atteinte à la crédibilité de la Corporation en ayant un comportement incompatible avec les exigences de sa fonction.

21. L'administrateur ne peut cumuler ses fonctions avec celle d'employé de la Corporation.

22. L'administrateur qui cesse d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures à titre d'administrateur. Il ne peut donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public et obtenue en raison de ses fonctions. Dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une négociation ou à une opération à laquelle la Corporation est partie et à l'égard de laquelle il détient de l'information non disponible au public.

MESURES D'APPLICATION

23. Un exemplaire du Code et de ses mises à jour doit être remis sans délai à tout administrateur dès son entrée en fonction.

24. Tout administrateur doit déclarer par écrit, au début de son mandat, avoir pris connaissance du présent Code et s'engager à le respecter et à en promouvoir le respect intégral.

25. La Corporation doit désigner un Comité de déontologie chargé notamment :

    a) d'évaluer et de mettre à jour le présent Code pour la Corporation;
    b) d'assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;
    c) de donner son avis et fournir son support à la Corporation et aux administrateurs confrontés à toute situation problématique;
    d) faire rapport annuellement de ses activités au Conseil d'administration.

    Le Comité de déontologie est composé de cinq membres, nommés par le Conseil d'administration. Aucun des membres du Comité n'est tenu d'être administrateur de la Corporation, à l'exception du président du Conseil d'administration qui est d'office président du Comité de déontologie. Le mandat des autres membres du Comité est de trois ans.

26. La signature des déclarations visées par les articles 12 et 24 par le membre déjà en fonction doit se faire dans les 60 jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code.

Adopté par les Conseils d'administration de la Société nationale du cheval de course et de ses filiales le 28 mars 2003.

L'ensemble du pari mutuel pour l'industrie au Québec est demeuré stable en 2002.

La hausse du pari mutuel en piste lequel a augmenté de 1% par rapport à l'année antérieure, a permis de compenser pour la baisse du pari mutuel interpiste qui lui a fléchi de 1% comparativement à 2001.

L'acquisition de l'Hippodrome d'Aylmer, ayant été réalisée en 2002, les résultats financiers de la Société nationale du cheval de course pour l'année 2002 comprennent désormais ceux de cet hippodrome additionnel et les combinent à ceux des hippodromes de Montréal, Québec et Trois-Rivières.

Ainsi en 2002, le volume d'affaires de la Société nationale du cheval de course (SONACC) a atteint 430 millions de dollars; une hausse de 12% ou 45.6 millions de dollars de plus que l'année précédente.

Le pari mutuel des quatre hippodromes de la SONACC a atteint 183.4 millions de dollars, et représente 43% de son chiffre d'affaires total.

Le rendement moyen combiné des quatre hippodromes aux parieurs sur courses de chevaux s'élève à 73.9% des sommes pariées, en hausse de 0.2% sur 2001.

Le pari sur les 430 appareils de loterie vidéo (365 appareils en 2001) affiche une augmentation de 21% sur l'année précédente soit 34 millions de dollars. Bien que cette augmentation résulte en bonne partie de l'intégration des résultats de l'Hippodrome d'Aylmer, on note que même sans cette acquisition, l'augmentation du pari brut sur les appareils de loterie vidéo aurait néanmoins été de 4% sur l'année 2001.

Les paris sur les appareils de loterie vidéo des quatre hippodromes leur ont donc permis d'ajouter 11.4 millions de dollars à leurs résultats d'exploitation après avoir effectué les remises aux parieurs de loterie vidéo et versé à Loto-Québec une somme de 32.4 millions de dollars.

En 2002, la SONACC et ses quatre hippodromes ont, comme par le passé, perçu une taxe du Québec calculée sur le pari mutuel totalisant 14.3 millions de dollars. À ces revenus de taxes, se sont ajoutés 24 millions de dollars en contributions consenties par le gouvernement du Québec, à même les revenus des 430 appareils de loterie vidéo exploités dans les hippodromes du Québec.

Les 89 millions de dollars de produits consolidés d'exploitation pour 2002 ont permis de verser des bourses totalisant 39 millions de dollars aux propriétaires de chevaux et de soutenir les coûts consolidés d'exploitation de 49 millions de dollars

L'évolution du pari mutuel par hipppodrome de 2001 à 2002

2001		2002
151.8	Montréal (incluant le réseau Hippo Club)	149.6
15.9	Québec	16.5
12.0	Aylmer	12.7
4.6	Trois-Rivières	4.6
184.3		183.4

Principaux renseignements financiers

DONNÉES 2002 RELATIVES À CHAQUE HIPPODROME (en million de $)

	AYLMER	TROIS-RIVIÈRES	QUÉBEC	MONTRÉAL SONACC INC.
1. CHIFFRES D'AFFAIRES	43.1	38.7	71.1	264.8
2. PRODUITS NETS				
Pari mutuel sur courses de chevaux	1.7	0.8	2.7	23.6
Pari sur appareils de loterie vidéo	1.8	1.6	2.8	5.2
3. CHARGES D'EXPLOITATION	3.5	2.9	7.8	36.7
4. BOURSES versées aux membres de l'industrie à même les produits générés par l'hippodrome	1.0	0.6	1.4	7.0
5. INVESTISSEMENTS en immobilisations	0.1	0.1	0.2	1.1

DONNÉES 2002 RELATIVES À LA SONACC POUR L'ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE

1. **14.3 M$** en **RETOUR DE PERCEPTION DE LA TAXE DU QUÉBEC**
   destinés aux bourses liées à l'élevage

2. **24.0 M$** en **CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES**
   provenant de l'exploitation des appareils de loterie vidéo dans les quatre hippodromes du Québec

3. **39.2 M$** en **BOURSES ET PROGRAMMES**
   11.4 M$ liés à l'élevage
   26.9 M$ en soutien aux courses régulières
   0.9 M$ pour des courses spéciales et le circuit régional du Québec

4. **0.2 M$** en **INVESTISSEMENTS**
   dans les améliorations aux installations financées dans le cadre du soutien gouvernemental de la relance par les contributions des appareils de loterie vidéo opérés dans les hippodromes du Québec

Flux monétaire des opérations consolidées

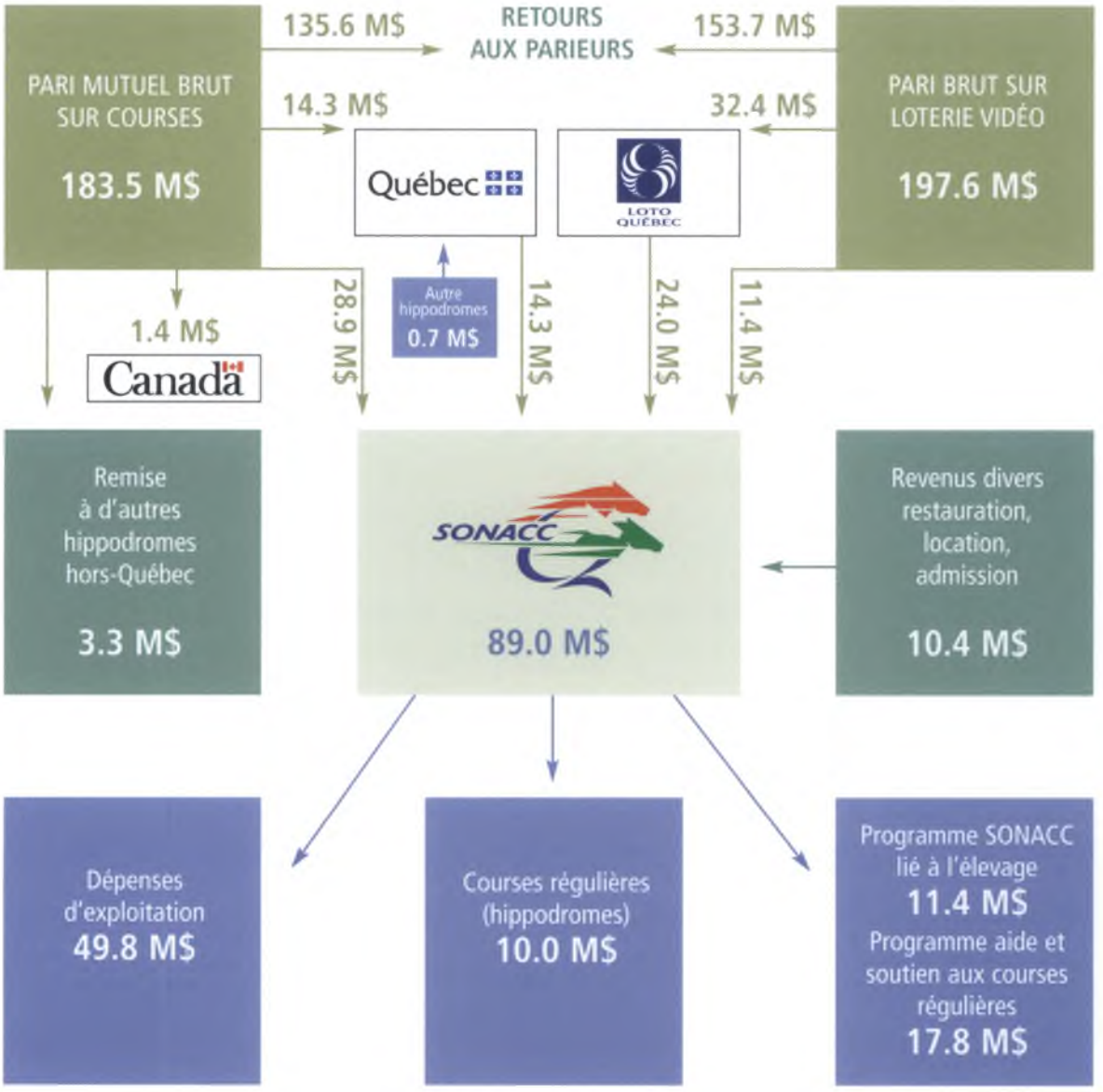

États financiers consolidés de

Société nationale du cheval de course (SONACC)

31 décembre 2002

Société nationale du cheval de course (SONACC)
Table des matières

Rapport des vérificateurs 19

État consolidé des résultats 20

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds 21

Bilan consolidé 22

État consolidé des flux de trésorerie 23

Notes complémentaires 24-33

Samson Bélair/Deloitte & Touche, S.E.N.C.
Certification et Services-conseils
1, Place Ville-Marie
Bureau 3000
Montréal QC H3B 4T9
Canada

Tél. : (514) 393-7115
Téléc. : (514) 390-4111
www.deloitte.ca

Samson Bélair Deloitte & Touche

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
Société nationale du cheval de course (SONACC)

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Société nationale du cheval de course (SONACC) au 31 décembre 2002 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie des exercices terminés à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers au 31 décembre 2001 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par d'autres vérificateurs qui ont cessé leurs activités au Canada. Ces vérificateurs ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 15 mars 2002.

Samson Bilair
Deloitte & Touche

Comptables agréés

Le 4 avril 2003

Deloitte
Touche
Tohmatsu

SOCIÉTÉ NATIONALE DU CHEVAL DE COURSE (SONACC)

État consolidé des résultats

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	Fonds d'administration générale		Fonds affecté en immobilisations		Total	
	2002	2001	**2002**	2001	**2002**	2001
	$	$	**$**	$	**$**	$
Produits						
Pari mutuel brut sur courses de chevaux	**183 463 369**	172 243 999		-	**183 463 369**	172 243 999
Moins : - remises aux amateurs de courses	**135 582 359**	127 018 976		-	**135 582 359**	127 018 976
- perception de la taxe provinciale	**14 256 688**	13 375 945		-	**14 256 688**	13 375 945
- perception de la taxe fédérale	**1 465 688**	1 377 298		-	**1 465 688**	1 377 298
	151 304 735	141 772 219		-	**151 304 735**	141 772 219
	32 158 634	30 471 780		-	**32 158 634**	30 471 780
Remises des autres pistes	**661 662**	719 093		-	**661 662**	719 093
	32 820 296	31 190 873		-	**32 820 296**	31 190 873
Moins : remises aux autres pistes	**3 968 715**	3 725 854		-	**3 968 715**	3 725 854
Produits nets du pari mutuel sur courses de chevaux	**28 851 581**	27 465 019		-	**28 851 581**	27 465 019
Pari brut sur les appareils de loterie vidéo	**197 559 286**	163 352 503		-	**197 559 286**	163 352 503
Moins : - remises aux parieurs	**153 726 586**	127 352 649		-	**153 726 586**	127 352 649
- remises à Loto-Québec	**32 403 258**	26 179 731		-	**32 403 258**	26 179 731
	186 129 844	153 532 380		-	**186 129 844**	153 532 380
Produits nets du pari sur les appareils de loterie vidéo	**11 429 442**	9 820 123		-	**11 429 442**	9 820 123
Retour de perception de la taxe provinciale	**14 300 410**	14 205 285		-	**14 300 410**	14 205 285
Contributions des ALV des hippodromes - relance	**23 999 687**	24 170 346	**1 217 921**	3 070 027	**25 217 608**	27 240 373
Autres	**10 399 618**	10 123 324		-	**10 399 618**	10 123 324
	48 699 618	48 498 955	**1 217 921**	3 070 027	**49 917 636**	51 568 982
	88 980 738	85 784 097	**1 217 921**	3 070 027	**90 198 659**	88 854 124
Charges (note 5)						
Coûts directs d'exploitation	**38 690 474**	35 605 472		-	**38 690 474**	35 605 472
Frais administratifs et financiers	**10 758 358**	9 120 824	**1 174 161**	1 429 374	**11 932 519**	10 550 198
Frais de relance et développement	**11 044**	240 000		-	**11 044**	240 000
	49 459 876	44 966 296	**1 174 161**	1 429 374	**50 634 037**	46 395 670
Excédent avant bourses, autres éléments et impôts	**39 520 862**	40 817 801	**43 760**	1 640 653	**39 564 622**	42 458 454
Bourses et programmes de support reliés						
- à l'élevage	**11 437 325**	11 304 213		-	**11 437 325**	11 304 213
- aux courses régulières	**17 822 739**	19 762 584		-	**17 822 739**	19 762 584
Bourses des hippodromes	**9 956 718**	9 682 118		-	**9 956 718**	9 682 118
	39 216 782	40 748 915	-	-	**39 216 782**	40 748 915
Excédent avant autres éléments et impôts	**304 080**	68 886	**43 760**	1 640 653	**347 840**	1 709 539
Cotisation relative aux taxes à la consommation (note 6)	**(270 622)**	-	-	-	**(270 622)**	-
Variation de l'avance du gouvernement du Québec	**-**	351 848		-	**-**	351 848
Excédent des produits sur les charges avant impôts	**33 458**	420 734	**43 760**	1 640 653	**77 218**	2 061 387
Impôts sur les bénéfices	**(27 021)**	-	-	-	**(27 021)**	-
Excédent des produits sur les charges	**6 437**	420 734	**43 760**	1 640 653	**50 197**	2 061 387

SOCIÉTÉ NATIONALE DU CHEVAL DE COURSE (SONACC)

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	Fonds d'administration générale		Fonds affecté en immobilisations		Total	
	2002	2001	**2002**	2001	**2002**	2001
	$	$	**$**	$	**$**	$
Solde de fonds au début	**4 717 109**	2 294 930	**20 278 979**	20 639 771	**24 996 088**	22 934 701
Excédent des produits sur les charges	**6 437**	420 734	**43 760**	1 640 653	**50 197**	2 061 387
Virements interfonds	**(2 289 331)**	2 001 445	**2 289 331**	(2 001 445)	-	-
Solde de fonds à la fin	**2 434 215**	4 717 109	**22 612 070**	20 278 979	**25 046 285**	24 996 088

SOCIÉTÉ NATIONALE DU CHEVAL DE COURSE (SONACC)

Bilan consolidé

au 31 décembre 2002

	Fonds d'administration générale		Fonds affecté en immobilisations		Total	
	2002	2001	**2002**	2001	**2002**	2001
	$	$	**$**	$	**$**	$
Actif						
À court terme						
Encaisse (note 7)	**2 379 332**	1 687 681	-	-	**2 379 332**	1 687 681
Placements temporaires (note 8)	**980 005**	-	-	-	**980 005**	-
Débiteurs	**8 686 974**	8 984 112	**9 248 827**	9 620 788	**17 935 801**	18 604 900
Avance au fonds d'immobilisations, sans intérêt	**2 245 416**	2 614 850	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	**105 099**	-	-	-	**105 099**	-
Stocks	**493 768**	531 755	-	-	**493 768**	531 755
Frais payés d'avance	**682 160**	652 310	-	-	**682 160**	652 310
	15 572 754	14 470 708	**9 248 827**	9 620 788	**22 576 165**	21 476 646
Immobilisations (note 9)	-	-	**44 085 627**	40 175 083	**44 085 627**	40 175 083
	15 572 754	14 470 708	**53 334 454**	49 795 871	**66 661 792**	61 651 729
Passif						
À court terme						
Découvert bancaire	-	1 191 375		-	-	1 191 375
Emprunt bancaire (note 10)	-	-	**9 999 817**	8 888 631	**9 999 817**	8 888 631
Découvert de fonds de bourse (note 11)	**1 103 302**	212 731	-	-	**1 103 302**	212 731
Créditeurs	**9 502 237**	7 617 951	-	-	**9 502 237**	7 617 951
Avance du fonds d'administration générale, sans intérêt	-	-	**2 245 416**	2 614 850	-	-
Contribution des ALV des hippodromes reportée - relance (note 12)	-	457 067	-	-	-	457 067
Dette à long terme échéant à moins d'un an (note 13)	**500 000**	-	**16 778 011**	16 180 801	**17 278 011**	16 180 801
	11 105 539	9 479 124	**29 023 244**	27 684 282	**37 883 367**	34 548 556
Dépôts de mise en nomination	**333 000**	274 475	-	-	**333 000**	274 475
Dette à long terme (note 13)	**1 700 000**	-	**1 699 140**	1 832 610	**3 399 140**	1 832 610
	13 138 539	9 753 599	**30 722 384**	29 516 892	**41 615 507**	36 655 641
Éventualités et engagements (notes 16 et 17)						
Soldes de fonds						
Investis en immobilisations	-	-	**22 612 070**	20 278 979	**22 612 070**	20 278 979
Libres d'affectation	**2 434 215**	4 717 109	-	-	**2 434 215**	4 717 109
	2 434 215	4 717 109	**22 612 070**	20 278 979	**25 046 285**	24 996 088
	15 572 754	14 470 708	**53 334 454**	49 795 871	**66 661 792**	61 651 729

Au nom du conseil

....., administrateur

....., administrateur

SOCIÉTÉ NATIONALE DU CHEVAL DE COURSE (SONACC)

État consolidé des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	Fonds d'administration générale		Fonds affecté en immobilisations		Total	
	2002	2001	**2002**	2001	**2002**	2001
	$	$	**$**	$	**$**	$
Activités d'exploitation						
Excédent des produits sur les charges	**6 437**	420 734	**43 760**	1 640 653	**50 197**	2 061 387
Ajustements pour :						
Amortissement - immobilisations	**-**	-	**2 572 974**	2 113 353	**2 572 974**	2 113 353
Perte à la cession d'immobilisations	**-**	-	**50**	9 358	**50**	9 358
Variation de l'avance du gouvernement du Québec	**-**	(351 848)	**-**	-	**-**	(351 848)
	6 437	68 886	**2 616 784**	3 763 364	**2 623 221**	3 832 250
Dépôts de mise en nomination	**58 525**	23 475	**-**	-	**58 525**	23 475
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	**3 068 190**	(4 626 339)	**371 961**	77 908	**3 440 151**	(4 548 431)
	3 133 152	(4 533 978)	**2 988 745**	3 841 272	**6 121 897**	(692 706)
Activités d'investissement						
Variation des placements temporaires	**-**	103 342	**-**	-	**-**	103 342
Acquisition d'immobilisations	**-**	-	**(1 765 086)**	(3 467 202)	**(1 765 086)**	(3 467 202)
Produit de la cession d'immobilisations	**-**	-	**350**	24 088	**350**	24 088
Acquisition d'une filiale (note 15)	**(550 224)**	-	**(1 691 109)**	-	**(2 241 333)**	-
Avance au fonds d'immobilisations	**369 434**	(549 234)	**-**	-	**-**	-
	(180 790)	(445 892)	**(3 455 845)**	(3 443 114)	**(4 006 069)**	(3 339 772)
Activités de financement						
Variation des emprunts bancaires	**-**	(500 000)	**1 111 186**	1 152 686	**1 111 186**	652 686
Obtention de financement supplémentaire	**-**	-	**-**	288 600	**-**	288 600
Remboursement de la dette à long terme	**-**	-	**(363 983)**	(387 233)	**(363 983)**	(387 233)
Remboursement de l'avance du gouvernement du Québec	**-**	(250 900)	**-**	-	**-**	(250 900)
Virement interfonds	**(89 331)**	2 001 445	**89 331**	(2 001 445)	**-**	-
Avance du fonds d'administration générale	**-**	-	**(369 434)**	549 234	**-**	-
	(89 331)	1 250 545	**467 100**	(398 158)	**747 203**	303 153
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	**2 863 031**	(3 729 325)	**-**	-	**2 863 031**	(3 729 325)
Espèces et quasi-espèces au début	**496 306**	4 225 631	**-**	-	**496 306**	4 225 631
Espèces et quasi-espèces à la fin	**3 359 337**	496 306	**-**	-	**3 359 337**	496 306
Les espèces et quasi-espèces comprennent les éléments suivants :						
Encaisse					**2 379 332**	1 687 681
Placements temporaires					**980 005**	-
Découvert bancaire					**-**	(1 191 375)
					3 359 337	496 306
Information supplémentaire						
Intérêts versés					**1 542 842**	1 966 600

SOCIÉTÉ NATIONALE DU CHEVAL DE COURSE (SONACC)

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 décembre 2002

1. Continuité d'exploitation

Les présents états financiers ont été préparés à partir des principes comptables qui s'appliquent à une entreprise en exploitation. Ceci présuppose que la Société poursuivra son exploitation pendant un avenir prévisible et qu'elle sera capable de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Plusieurs conditions et faits laissent planer des réserves quant au bien-fondé de cette hypothèse. En 2002, le gouvernement du Québec a décidé de revoir à la baisse son financement en abaissant le taux accordé au retour du pari brut sur les appareils de loterie vidéo, importante source de revenus. De plus, la Société doit faire en sorte que ses emprunts bancaires à court terme et à long terme (voir notes 10 et 13) et les conditions s'y rapportant soient renouvelés. L'emprunt bancaire à long terme est présenté à court terme depuis les trois derniers exercices provoquant ainsi un fonds de roulement déficitaire.

Le gouvernement et la Société sont présentement en négociations pour l'octroi d'appareils de loterie vidéo supplémentaires.

La Société a procédé et procédera à des coupures budgétaires pour pallier la baisse de financement offert par le gouvernement.

La direction estimant que les mesures de rationalisation qu'elle a prises et qu'elle prendra assureront la continuité de l'exploitation, les états financiers n'ont pas subi les redressements qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité de l'exploitation n'était pas fondée. Si la convention de la continuité de l'exploitation ne convenait pas à ces états financiers, il serait alors nécessaire d'apporter des ajustements à la valeur comptable de l'actif et du passif, à l'excédent des produits sur les charges et au classement des postes du bilan.

2. Description de l'entreprise

La Société a été constituée le 10 décembre 1993 en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec et est exemptée des impôts sur le revenu. Les statuts de la Société ont été modifiés par l'entrée en vigueur, le 1er septembre 2000, de la Loi concernant la Société nationale du cheval de course (SONACC). La Loi, en plus de modifier la dénomination sociale de la Société, apporte une modification aux objectifs poursuivis par cette dernière qui se lisent désormais comme suit :

- promouvoir, organiser, conduire ou gérer toutes courses de chevaux au Québec;
- promouvoir et aider l'industrie québécoise de l'élevage des chevaux de courses, des courses de chevaux et de l'entraînement des chevaux de courses;
- acheter, vendre ou autrement acquérir, louer, administrer et exploiter tout genre de biens meubles et immeubles, nécessaires ou utiles aux fins ci-dessus mentionnées;
- dans le respect des orientations gouvernementales, favoriser la prise en charge du développement de l'industrie des courses par les personnes directement impliquées dans cette industrie;
- réaliser les objectifs ci-dessus sans intention pécuniaire pour les membres;
- conclure toute entente en vue de favoriser le développement du cheval de compétition.

Les activités de la Société et de ses filiales sont financièrement soutenues par le gouvernement du Québec. La Loi prévoit d'ailleurs que les biens de la Société seront dévolus à l'État en cas de dissolution.

3. Principales conventions comptables

Principes de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales SONACC inc., Hippodrome de Québec inc., Hippodrome de Trois-Rivières inc. et 3240452 Canada inc.

Comptabilité par fonds

La Société utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds affecté aux immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations et les contributions des appareils de loteries vidéo (ALV) des hippodromes concernant les acquisitions d'immobilisations de la Société.

3. Principales conventions comptables (suite)

Constatation des produits

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Contribution des ALV des hippodromes

Depuis le 1er avril 1997, la Société reçoit du « Compte pour le financement du plan de relance de l'industrie de courses de chevaux » un montant équivalant à la commission perçue par les quatre hippodromes du Québec à l'égard des ALV qui sont opérés par ces hippodromes. Ce compte est sous la responsabilité administrative du Ministre des finances. Cette contribution a pour but le financement du plan de relance de l'industrie des courses de chevaux. Elle est inscrite aux résultats lors de la comptabilisation des bourses et des investissements en immobilisations y afférents.

La contribution relative au financement des immobilisations de la Société et des filiales est comptabilisée aux résultats des fonds affectés.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût au fonds d'immobilisations.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les périodes et les taux suivants :

Bâtiments	dégressif	4 %
	linéaire	10 ans et 20 ans
Logiciels	linéaire	3 ans
Équipements	linéaire	10 ans, 5 ans, 4 ans et 2 ans
Matériel informatique	dégressif	20 % à 30 %
	linéaire	3 ans et 5 ans
Matériel roulant	dégressif	20 %
	linéaire	3 à 5 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 ans et 10 ans
	dégressif	20 % et 25 %
Améliorations locatives	linéaire	durée du bail
	linéaire	10 ans
Projet - Parc hippique de Montréal	linéaire	40 ans

3. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

4. Modification comptable

Impôts sur les bénéfices

Les filiales de la Société ont adopté les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés concernant la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Ces recommandations exigent l'utilisation de la méthode de l'actif et du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Cette convention comptable, qui a été adoptée à compter du 1er janvier 2002, a été appliquée rétroactivement sans retraitement. L'adoption des recommandations n'a eu aucun impact sur les états financiers des filiales.

5. Charges

	2002	2001
	$	$
Les charges comprennent les éléments suivants :		
Amortissements - immobilisations	**2 572 974**	2 113 353
Intérêts sur les emprunts bancaires à court terme	**753 645**	789 172
Intérêts sur la dette à long terme	**1 052 280**	1 223 058

6. Cotisation relative aux taxes à la consommation

Au cours de l'exercice, une filiale de la Société a reçu un avis de cotisation relativement aux taxes à la consommation d'un montant de 245 422 $ y compris les pénalités et les intérêts. La cotisation concerne les exercices 1999 à 2001 inclusivement et est relative à l'utilisation par la filiale d'un taux de récupération supérieur à celui du ministère du Revenu. Une provision de 25 200 $ a été comptabilisée concernant l'exercice 2002. Une autre filiale de la Société, SONACC inc., a entrepris des démarches auprès du ministère du Revenu afin de contester le taux de remboursement. La filiale croit pouvoir réduire la cotisation reçue basée sur les démarches entreprises par la SONACC inc.

7. Encaisse

L'encaisse comprend une somme de 333 000 $ (274 475 $ en 2001) pour couvrir les dépôts de mise en nomination.

8. Placements temporaires

Les placements temporaires viennent à échéance en janvier 2003 et portent intérêt à des taux variant entre 2,65 % et 2,7 %.

9. Immobilisations

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	$	$	$	$
Terrains	**15 410 660**	**-**	**15 410 660**	11 937 422
Bâtiments	**6 088 855**	**1 135 888**	**4 952 967**	4 090 697
Logiciels	**-**	**-**	**-**	2 289
Équipements	**9 412 799**	**5 395 241**	**4 017 558**	4 823 450
Matériel informatique	**1 308 805**	**1 016 174**	**292 631**	383 710
Matériel roulant	**1 019 371**	**636 848**	**382 523**	548 728
Matériel et outillage	**822 941**	**734 510**	**88 431**	99 366
Améliorations locatives	**2 520 117**	**588 961**	**1 931 156**	856 113
Projet - Parc hippique de Montréal	**19 698 447**	**2 688 746**	**17 009 701**	17 433 308
	56 281 995	**12 196 368**	**44 085 627**	40 175 083

10. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire est relatif à une marge de crédit d'un montant de 10 000 000 $ aux fins du Projet-Parc hippique de Montréal et est garanti par une lettre de cautionnement du gouvernement du Québec. Cette marge de crédit est échue au 31 décembre 2002. De plus, la Société disposait d'une marge de crédit conjointement avec certaines de ses filiales d'un montant global de 3 000 000 $, à titre de prêt d'exploitation par voie de soldes à découvert. Ces emprunts portent intérêt au taux de base. Au 31 décembre 2002, la marge de crédit d'exploitation était inutilisée et n'a pas été renouvelée après la fin d'exercice.

Au 31 décembre 2002, une des filiales dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 300 000 $ garantie par une hypothèque mobilière universelle sur les équipements et les débiteurs, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 % et renouvelable annuellement.

11. Fonds de bourse

Selon une entente entre les filiales de la Société et l'Association trot et amble du Québec, les sociétés doivent réserver en fidéicommis une somme équivalant au montant des engagements des sociétés relativement au paiement de bourses. Le découvert bancaire de ces fonds de bourse s'élève à 1 103 302 $ au 31 décembre 2002 (212 731 $ en 2001). Les créditeurs incluent une somme de 650 783 $ (solde débiteur de 277 657 $ en 2001) représentant la différence entre les bourses versées et celles qui auraient dû être versées en fonction du niveau du pari mutuel. En vertu de cette entente, tout solde créditeur sera payé au cours du prochain exercice.

12. Contribution des ALV des hippodromes reportée - relance

	2002	2001
	$	$
Contribution de l'exercice	**23 999 687**	24 627 413
Montant viré aux résultats	**(23 999 687)**	(24 170 346)
	-	457 067

13. Dette à long terme

	2002	2001
	$	$
Solde de prix d'achat d'une filiale, garanti par une hypothèque immobilière de 2 000 000 $ sur des terrains et bâtiments d'une valeur comptable nette de 1 687 273 $, remboursement de 500 000 $ le 29 mars 2003 et de 1 700 000 $ le 29 mars 2004, plus les intérêts au taux de 6 %	**2 200 000**	-
Contrats de vente à tempérament, garantis par des hypothèques mobilières sur de l'équipement et du matériel roulant, taux variant de 7,0 % à 8,4 %, remboursables par versements mensuels de 54 182 $ incluant capital et intérêts, échéant à différentes dates jusqu'en 2007	**2 038 511**	2 263 411
Emprunt bancaire, garanti par une hypothèque immobilière de premier rang sur des terrains et des bâtisses d'une valeur comptable nette de 16 010 788 $ et par une lettre de cautionnement du gouvernement du Québec, aucun remboursement de capital, intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 %, échu le 31 décembre 2002	**15 750 000**	15 750 000
Montants à reporter	**19 988 511**	18 013 411

13. Dette à long terme (suite)

	2002	2001
	$	$
Montants reportés	**19 988 511**	18 013 411
Emprunt garanti par la Corporation du Fonds d'aide à l'entreprise de la région de l'Outaouais inc., remboursable par versements mensuels de 3 333 $ en capital plus intérêt au taux de rendement moyen des obligations négociables de 3 à 5 ans du Canada, échéant le 7 décembre 2005	**118 333**	-
Emprunt hypothécaire, garanti par une hypothèque immobilière sur le terrain et un bâtiment ayant une valeur nette comptable de 1 394 828 $ et par une hypothèque universelle sur les équipements et les débiteurs, remboursable par versements mensuels de 6 944 $ en capital plus les intérêts au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins majoré de 1,375 %, échéant le 1er juin 2003	**465 307**	-
Emprunt hypothécaire, garanti par une hypothèque immobilière sur le terrain et un bâtiment ayant une valeur nette comptable de 243 684 $, remboursable par versements mensuels de 1 312 $ en capital plus les intérêts au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins majoré de 1,375 %, échéant le 21 septembre 2009	**105 000**	-
	20 677 151	18 013 411
Portion de la dette échéant à moins d'un an	**17 278 011**	16 180 801
	3 399 140	1 832 610

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants :

	$
2003	**17 278 011**
2004	**2 289 593**
2005	**607 501**
2006	**420 237**
2007	**59 184**

14. Avance du gouvernement du Québec

La mise en place du plan de relance de l'industrie des courses de chevaux a requis, en 1997, des avances du gouvernement du Québec d'un montant total de 13 500 000 $, sans intérêts. Ces avances ont permis à la Société d'acquérir des actions privilégiées « A » et « B » de SONACC inc. hypothéquées en faveur du Ministre des finances. Ces avances sont remboursables à certaines conditions, basées sur la rentabilité des opérations de cette filiale.

Une somme de 7 500 000 $ est remboursable en fonction des produits nets générés par les ALV opérés par cette filiale, en excédent de ceux du dernier semestre de l'année 1997. Les remboursements effectués à ce jour totalisent 841 806 $ de cette somme. Normalement, les contributions des ALV de cette filiale devraient générer une somme de 289 950 $ qui servira aux remboursements à effectuer à court terme.

Une somme de 6 000 000 $ est remboursable à compter de l'an 2002 à raison de 15 % des fonds générés par cette filiale en 2001, de 20 % en 2002, 30 % en 2003 et 40 % par la suite. Il n'y a pas eu de remboursement effectué en 2002.

Par ailleurs, l'engagement de remboursement de la Société n'excédera, par entente, en aucun temps la valeur de son placement en actions dans SONACC inc.

15. Acquisition d'une filiale

Le 29 mars 2002, rétroactivement au 1er janvier 2002, la Société acquis la totalité des actions ayant droit de vote de 3240452 Canada inc. (Hippodrome d'Aylmer). Cette transaction a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et elle se résume comme suit :

	$
Éléments de l'actif à court terme ne constituant pas des liquidités	1 246 519
Immobilisations corporelles	4 718 832
	5 965 351
Éléments de passif à court terme ne constituant pas des liquidités	696 295
Dette à long terme	827 723
	1 524 018
Actif net non liquide	4 441 333
Liquidités	20 946
Actif net acquis	4 462 279
Contrepartie	
En espèces	2 262 279
Solde de prix d'achat	2 200 000
	4 462 279

16. Éventualités

Des actions en justice ont été intentées contre une filiale pour des dommages et pertes subies pour un montant global de 698 727 $. Il est présentement impossible d'évaluer le montant que la Société pourrait être appelée à verser.

Une autre filiale de la Société est en négociation avec son locateur concernant certaines sommes que celui-ci lui exige. Au 31 décembre 2002, le montant en litige totalise 116 084 $ et aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers puisque la Société juge qu'il est très peu probable qu'elle aura à débourser cette somme.

17. Engagements

Une filiale s'est engagée par bail pour la location d'un terrain et de bâtiments ainsi que les biens, les équipements et le matériel roulant s'y trouvant. Le solde de cet engagement suivant ces baux s'établit à 329 000 $. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2003	**61 000**
2004	**61 000**
2005	**61 000**
2006	**73 000**
2007	**73 000**

Une filiale loue également des services d'appareils de contrôle du pari mutuel en vertu d'une convention échéant en février 2005. Le loyer annuel se calcule en fonction des paris totaux, selon des modalités définies à la convention.

À la suite de l'acquisition de la totalité des actions de 3240452 Canada inc., la Société s'est engagée à ce que la filiale tienne au moins cinquante programmes de courses par année pour une période se terminant en 2006. Toute contravention entraînera le paiement au fonds de bourses d'une somme de 25 000 $ par programme non tenu.

18. Avantages fiscaux latents

Les pertes fiscales susceptibles de réduire les impôts futurs sont de l'ordre de 7 129 211 $ au fédéral et de 6 736 626 $ au provincial. Les filiales pourraient se prévaloir de l'avantage fiscal découlant du report de ces pertes dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
	$	$
2003	1 661 093	1 661 093
2004	367 671	368 478
2005	404 608	-
2006	451 885	428 420
2007	1 107 036	1 151 547
2008	2 133 325	2 123 495
2009	1 003 593	1 003 593

La fraction non amortie du coût en capital des immobilisations excède leur valeur non amortie d'un montant de 6 371 712 $ au fédéral et de 6 237 293 $ au provincial.

Aucun actif d'impôt futur n'est comptabilisé relativement aux éléments ci-dessus.

19. Instruments financiers

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, du découvert bancaire, des emprunts bancaires, du découvert de fonds de bourse et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Pour la dette à long terme, la valeur comptable est assez près de la juste valeur en raison soit d'un taux variable d'intérêt sur la dette ou soit d'un taux d'emprunt dont la Société pourrait actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Notre répertoire

SONACC
7440, boulevard Décarie
Montréal (Québec) H4P 2H1
☎ (514) 739-2742
(514) 341-0165
www.sonacc.com

HIPPODROME DE MONTRÉAL
7440, boulevard Décarie
Montréal (Québec) H4P 2H1
☎ (514) 739-2741, réception 9
(514) 340-2025

HIPPODROME DE QUÉBEC
Parc de l'Exposition
250, boulevard Wilfred-Hamel
Case postale 2053
Québec (Québec) G1K 7M9
☎ (418) 524-5283
(418) 524-0776

HIPPODROME D'AYLMER
788, Chemin d'Aylmer
Case postale 217
Aylmer (Québec) J9H 5E5
☎ (819) 778-0500
(819) 778-1684

HIPPODROME DE TROIS-RIVIÈRES
1600, boulevard des Forges
Case postale 1565
Trois-Rivières (Québec) G9A 5L6
☎ (819) 374-6734
(819) 376-4453

RÉSEAU HIPPO CLUB
7440, boulevard Décarie
Montréal (Québec) H4P 2H1
☎ (514) 739-2742, poste 2270
(514) 340-2028

CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DES CHÊNES
37, rue Principale
St-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1M3
☎ (450) 653-1705
(450) 441-9434

QUÉBEC COURSES
7440, boulevard Décarie
Montréal (Québec) H4P 2H1
☎ (514) 739-2742, poste 2335
(514) 340-2004

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires :
SONACC
SECRÉTAIRE CORPORATIF
Société nationale du cheval de course
7440, boulevard Décarie
Montréal (Québec) H4P 2H1
☎ (514) 739-2742, poste 2452
(514) 341-0165
direction@sonacc.com

Le rapport annuel a été produit par :
Stéphane Bibeau
Vice-président exécutif et Chef de l'exploitation, SONACC

en collaboration avec :

Christiane Labelle
Vice-présidente - Finances

Dominique Duclos
Vice-présidente - Affaires juridiques
et secrétaire corporative

RÉVISION DES TEXTES
Patrice Daigneault
Carole Pouliot

CONCEPTION ET DESIGN GRAPHIQUE
Z Communications inc.

PHOTOGRAPHE
Sylvain Gagnon

Société nationale du cheval de course

7440, boulevard Décarie
Montréal (Québec) H4P 2H1
www.sonacc.com